

QUELS MODES DE GESTION DE L'EAU ?

« Il faut traiter de l'eau, partout, au plus près du terrain. Il faut une décentralisation effective des compétences et un réel partage des savoirs » (Loïc Fauchon).

« Si on améliore la gouvernance, on pourra trouver des financements à la hauteur des enjeux » (Michel Camdessus).

Quatre catégories de compétences s'entrecroisent dans la gestion de l'eau: l'étatique et le local, le public et le privé.

La difficulté réside dans la recherche d'un équilibre durable entre le rôle régulateur de l'Etat et la nécessaire capacité d'initiative des collectivités et des communautés locales publiques et privées.

Trop souvent, les compétences de l'eau se trouvent exclusivement au niveau étatique national. Or plus on rapproche la compétence de l'eau du citoyen, mieux elle est exercée. Chaque citoyen doit avoir son regard porté sur la gestion de l'eau, chaque citoyen a un avis à porter sur la question de l'eau, même si le rôle de l'Etat reste -et doit rester- important. De son côté le citoyen, avec l'ensemble du réseau local, les municipalités, les associations de consommateurs, les coopératives, les sociétés mutualistes, les communautés de base, peut et exprimer la volonté d'un service public de l'eau accessible, transparent et professionnel.

« 96% des réseaux de distribution d'eau dans le monde sont publics : cela signifie-t-il que les 4% restants (privés) sont les seuls qui ne marchent pas ? Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser », souligne Loïc Fauchon, qui ajoute : « il y a des services publics qui marchent, d'autres qui ne marchent pas. Même chose pour le privé ».

À la suite de déconvenues importantes dans le secteur de l'eau (Argentine, Philippines...) et des crises sur les marchés financiers, les investisseurs internationaux sont aujourd'hui en retrait.

En Afrique, les mauvais comportements persistants des acteurs publics contribuent à une défiance non seulement des opérateurs privés, mais également des bailleurs de fonds. Les espoirs que nourrissait encore il y a deux ans la communauté internationale de voir le secteur privé participer substantiellement au financement des infrastructures doivent aujourd'hui être nuancés.

« La privatisation, ça n'existe pas dans le domaine de l'eau, car la puissance publique ne concède jamais que la gestion de l'eau, pas l'actif en lui-même », souligne Loïc Fauchon. Or même le modèle de la « concession » est en baisse (un modèle dans lequel l'opérateur privé prend en charge le montant des investissements).

« En vertu du principe « qui paye commande », c'est à la puissance publique de garder la haute main sur deux éléments essentiels de la gestion de l'eau : la fixation du prix payé par le consommateur et le montant des investissements. A partir de là, le fait que l'opérateur soit public ou privé est une question secondaire » (Loïc Fauchon).

Les systèmes de concession fonctionnent de plus en plus difficilement dans les pays pauvres. « De plus en plus, le modèle qui s'impose est celui d'une délégation de tout ou partie de la gestion du service public de l'eau à un opérateur privé ou public, dans une relation contractuelle transparente » (L.Fauchon).

Deux exemples : le Mali et la Bolivie.

Fin 2005, cinq ans après en avoir délégué la gestion à un groupe privé français (la Saur), le Mali a repris le contrôle direct de ses réseaux d'eau et d'électricité et rompu son contrat de concession. Depuis cinq ans, un consortium dirigé par la Saur (filiale du groupe Bouygues), n'était jamais parvenue à remplir les objectifs voulus par les uns et par les autres, soit le développement des réseaux d'eau et d'électricité en même temps qu'une baisse des tarifs.

La révolte en 2000 de la ville de Cochabamba contre la privatisation de l'eau est un élément important, presque mythique, du combat contre la « mondialisation néolibérale ». En 1999, le gouvernement bolivien, conseillé par la Banque mondiale, octroie une concession de quarante ans sur les services de distribution d'eau de Cochabamba à un consortium contrôlé par la multinationale nord-américaine Bechtel. L'augmentation consécutive du prix de l'eau conduit les habitants dans la rue et après plusieurs semaines d'émeutes, le gouvernement restitue le système d'eau à la municipalité. Bechtel, qui réclamait à l'Etat bolivien une compensation financière de 25 millions de dollars, a fini par retirer sa plainte et ses demandes.

Dans les partenariats public-privé (PPP), on privilégie de plus en plus des systèmes d'affermage ou de gérance, avec l'autorité publique qui s'associe aux capacités privées. « Dans les pays en développement, il faut donner aux pouvoirs publics le moyen d'exercer leur souveraineté dans le domaine de l'eau tout en les encourageant à associer les compétences publiques et privées et aider à la mise en place d'un secteur privé compétent » (Loïc Fauchon).

Les pays en développement ont besoin d'une capacité de régulation adéquate avant de choisir l'un ou l'autre des modes possibles de gestion de l'eau.

Seule l'association la plus élargie des savoirs-faire peut garantir une telle ambition : celle d'apporter en tout temps et en tous lieux la sécurité de l'approvisionnement en eau aux citoyens du monde.